taient une frêle embarcation, accompagnés de MM. de Noailles. Un canard sauvage part d'une touffe de roseaux. M. de Beauveau apprête son arme ; à l'instant la bateau fait un léger mouvement qui détourne le canon de fusil, et au lieu d'atteindre le volatile, la charge atteint à la tête M. de Sainte Aldégonde et l'étend raide

On ne saurait peindre la douleur et le trouble que cet évenement a jetés dans cette malheureuse famille si éprouvée dejà par la perte du jeune de Mortemart. renversé par une voiture il y a quelques années, à Paris.

La famille de Mortemart, qui occupe le château de Meillant depuis quelques mois, est plongée dans un désespoir que l'on comprendra fa-

-Il y a quelque temps une lettre renfermant pour £5,000 de mandats fut mise à la poste à Londres à l'adresse d'un banquier de Boston. Mais comme on avait omis le mot Lincolnshire, nom du comté de l'Angleterre dont Boston fait partie, la lettre fut envoyée à Boston, Etats-Unis. MM. Gee et Cie, n'existant pas dans cette dernière ville, la lettre sut renvoyée en Angleterre, où elle a enfin été remise à son propriétaire.

LIGNE DE STEAMERSANGLAIS DE L'ATLANTIQUE.

DEPART DE LIVELPOOL.

Acadia	9 Sept. de Boston.
America	16 Sept. de New-York.
Cambria	23 Sept. de Boston.
Britannia	30 Sept. de New-York.
Niagara	7 Oct. de Boston.
Hibernia	14 Oct. d. New-York.
	21 Oct. de Boston.
. -	

DEPART DIAMERIQUE.

DHIARI DAMERIÇUM	
27 Sept. pour New-York*	
. 4 Oct. pour Boston.	
. 11 Oct. pour New-York,	
. 18 Oct. pour Boston.	
. 25 Oct. pour New-York.	
. 1 Nov. pour Boston.	
. 8 Nov pour New-York.	
. 15 Nov. pour Boston.	
•	

ANNONCES NOUVELLES.

Cour du Banc de la Reine. Trouvé-Un morçeau d'Etoffe soie et laine. Eaux de Plantagenet-Nouveaux certificats.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 29 SEPTEMBRE, 1848.

NOUVELLES D'EUROPE.

Les journaux d'Europe apportés par l'Acadia sont arrivés en ville ce matin par la voie d'Halifax. Voici les principaux détails des nouvelles:

La Reine Victoria a prorogé en personne le Parlement Impérial le 5 du courant. , Il y avait un grand nombre de membres de la Chambre des Lords présents et aussi beaucoup d'étrangers de distinction. Parmi eux se trouvaient M. G. De Beaumont le représentant de la République Française à Londres, M. le comte Andrian l'Ambassadeur du gouvernement Central de Frankfort, M. Bancroft l'Ambassadeur Américain et la plupart des représentant des cours souveraines de l'Europe. C'était dit l'European Times, un spectacle plus intéressant qu'à l'ordinaire, rendu remarquable encore par la présence du prince de Joinville et du duc de Nemours, qui se tenaient entre la tribune diplomatique et le pied du trône.

Sa Majesté arriva à la Chambre des Lords un peu après une heure P. M., et après s'être couverte du manteau Royal, s'assit sur le trône. Les Communes furent alors appelés.

Le Lord Chancelier un genou en terre, présenta ensuite à la Reine une copie du Discours Royal que Sa Majeste lut à haute et intelligible voix. Voici ce discours:

Mylords et messieurs,

"Je m'estime heureuse de pouvoir vous dècharger des travaux laborieux d'une session si prolongée. L'acte pour prévenir les crimes et les outrages en Irlande a été suivi des résultats les plus bienfaisants. Le port public d'armes de guerre pour de criminels desseins sut alors arrêté. la justice reprit son cours, quelques meurtres atroces qui avaient répandu la terreur dans le pays furent suivis de procès criminels qui amenèrent la condamnation.

"Les calamités qui affligeaient l'Irlande, par suite de la rareté des objets nécessaires à la vie, ont été adoucies par l'application de la loi pour le secours des pauvres, et par la charité lution de Février. Ses explications sont dit-on publique au moyen de contributions volontaires tout à fait satisfaisantes et lui font honneur.

levées dans toutes les parties du royaume. "D'un autre côte des confédérations organisées pour un but hostile, ont pris avantage de la Paris. Le général Cavaignac semble avoir toutes crise financière, pour appeler les classes souffrantes à la rébellion. Au malheureux, on promettait le pillage des riches, aux ambitieux, les rait lui supposer contre la République, depuis plans de réforme les plus extravagants. Alors j'en appelai à votre loyauté, à votre sagesse, et au moyen des nouveaux pouvoirs que vous m'a- être assurés que la Russie se tiendra à l'écart vez accordés, mon gouvernement devenu plus dans le cas où nous devrions avoir des démêlés fort a pu, en quelques jours, comprimer les ma- sanglants avec l'Autriche et même avec l'Allechinations qui se tramaient depuis plusieurs mois. L'énergie de la décision déployées par nommé le général Lamoricière, qui est parent le lord lieutenant d'Irlande, à l'heure du danger, de M. Thiers, commandant de l'armée des le lord lieutenant d'Irlande, à l'heure du danger, mérite ma plus haute approbation.

"Au milieu de ces grandes difficultés, vous avez continué vos travaux pour amender avec fruit les loix existantes. L'Acte destiné à faciliter la vente des propriétés grévées de dettes

grands pour l'état social de l'Irlande.

Le système de substitutions perpétuelles de terres établie en Ecosse a été productif d'inconvénients sans nombre aux héritiers de ces substitutions et à la société et j'éprouve beaucoup de satisfaction de le voir amendé sur des principes qui depuis longtemps sont trouvés opérant avantageusement dans cette partie du Rovaume-Uni.

J'ai donné mon assentiment cordial aux mesures ayant pour objet l'amélioration de la santé publique et j'ai le ferme espoir qu'elle s'améliorera de plus en plus.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je vous remercie pour votre empressement à voter les subsides nécessaires au service public. Je profiterai de toutes les occasions que les exigences de l'Etat m'offriront pour mettre de l'économie dans les dépenses publiques.

Mylords et messieurs,

"J'ai renouvellé ouvertement mes relations diplomatiques avec le gouvernement de la France. Une bonne intilligence entre les deux pays

n'a pas cessé de régner. "Des évènements d'une grande importance ont troublé la tranquillité intérieure d'un grand nombre des Etats de l'Europe, tant au Nord qu'au midi. Ces événements ont améné des hostilités entre des Etats voisins. J'emploie mes bons offices, de concert avec les puissances nos amies, pour arriver à une conclusion amiable de ces différends, et j'ai l'espoir que nos efforts pourront être couronnés de succès.

"C'est pour moi un grand bonheur de reconnaître que les bienfaits de la paix hautement appréciés donnent l'espoir que les différentes nations continueront d'en jouir longtemps en-

"Au milieu de ces convulsions, j'ai été heureuse de pouvoir conserver la paix dans mes Etats, en maintenant la tranquillité intérieure. La force de nos institutions a été essayée avec un heureux résultat. Je me suis étudiée à conserver au peuple confié à mes soins la jouis sance de cette liberté modérée qu'il apprecie à sa juste valeur. De leur côté mes sujets sentent trop bien le prix des avantages de l'ordre et de la sûreté publique, pour permettre jamais aux insensés qui rêvent le désordre, le pillage, de mettre à exécution leurs coupables desseins.

"Je suis bien reconnaissante des témoignages de loyauté et d'attachement que j'ai reçus de toutes les classes de mon peuple. J'espère ardemment, qu'en continuant de respecter les lois. d'obéir aux préceptes de notre religion, avec l'aide du Tout-Puissant, nous continuerons à jouir longtemps encore des libertés que nous possé-

La température a été magnifique en Angleterre dans les deux dernières semaines et très favorable à la moisson. Les espérances se sont ranimées. On est assuré d'une assez bonne récolte. Les patates elles-mêmes ne seraient pas aussi endommagées qu'on le disait d'abord. Aussi les prix des grains et des farines ont subi une baisse en conséquence. L'état du commerce s'améliore.

Les journaux irlandais contiennent quelques détails de la visite de Lord John Russell et de sa dame à Lord Clarendon. Le premier ministre est sorti deux ou trois fois à Dublin dans une voiture couverte conduit à pas de course. Le peuple l'a regardé passer avec indifférence.

Le peuple irlandais attend avec anxiété l'ouverture des débats devant la commission spéciale chargée du jugement de Smith O'Brien et ses complices. Cette commission siégera à Clon-

mel du 15 au 18 septembre. John O'Connell paraît vouloir persister à suivre la ligne de conduite indiquée par son illustre père. Il a fait un appel au pèuple d'Irlande, ayant pour effet de demander des fonds

pour la ré-ouverture du Conciliation Hall. Une nouvelle société s'est formée pour obtenir que le parlement impérial tienne à des époques périodiques, session à Dublin. Les chess de cette nouvelle association travaillent pour faire comprendre au pays que ce nouveau plan est le meilleur et le seul praticable.

FRANCE.—Les dernières nouvelles de Paris annoncent que l'Autriche a accepté la médiation de la France et de l'Angleterre. Paris est tranquille. Les affaires de la Banque de France montrent une amélioration. Des débats intéressants ont eu lieu dans l'Assemblée Nationale sur la nécessité de maintenir l'état de siège. Dans son discours le général Cavaignac a dit " que selon lui, il serait dangereux pour le pays, pour la république et pour la constitution ellemême de lever l'état de siège." La continuation, ainsi que la suspension absolue de la liberté de la pressé furent votées par une majorité de 529 contre 140.

La récolte de vins en France sera dit-on. cette année, très abondante et de bonne qualité. L'armée française s'élève actuellement à 548,000 hommes.

M. Lamartine a fait un magnifique discours dans l'Assemblée Nationale sur le droit au travail dû par l'état aux ouvriers. Il a défini d'une manière franche et ouverte sa position et ses convictions. Il a attaqué les socialistes et les maximes coupables de Proudhon contre la propriété qu'il regarde toujours comme inviolable. M. Lamartine a aussi publié un pamphlet en justification de sa conduite depuis la Révo-

Le Constitutionnel dit que l'Empereur de Russie a résolu d'envoyer un Ambassadeur à les sympathies de Nicolas, qui proteste, dit-on, contre toute pensée de malveillance qu'on pourqu'il la voit entrer dans la voie de la fermetés Aussi, dit une seuille de Paris, nous pouvon. magne. Dans la crainte de la guerre, on a déjà Alpes, pour laquelle on envoie chaque jour des approvisionnements nouveaux; l'arsenal de Bourges vient encore d'expédier cinq millions de cartouche, 10,000 obus, 25,000 boulets.

l'é'ang de Mareuil (Cher). Tous deux mon- disparaître graduellement, un des maux plus ser la frontière. Cependant nous désirons vive- l'examen et à la discussion, non plus que l'é'ang de Mareuil (Cher). ement avec les gens sensés que la France ne tion des juges de paix, qui, d'après le ne soit pas réduite à la triste extrémité de donner une nouvelle leçon à l'Autriche."

Un journal Belge annonce que la Russie a adressé au cabinet anglais une note par laquelle elle déclare reconnaître l'Autriche comme le

seul et légitime possesseur de la Lombardie. -M. Ledru Rollin, est dit-on à la veille de fonder un journal; il est mécontent de la Réforme, dont le rédacteur-en-chef est à son avis trop intime avec M. le Général Cavaignac.

On dit qu'une querelle sérieuse s'est élevée entre les généraux Changarnier et Cavaignac par suite de l'absence de la garde nationale à la dernière revue.

-Le gouvernement Ottoman a reconnu la république française. On annonçait que 4,000 soldats français avaient débarqué à Venise. Ce fait est douteux. -Les nouvelles de l'Italie et de Rome rap-

portent que tout le pays est dans un état d'exci-tation et de troubles. Des émeutes ont été réprimées avec beaucoup de peine, à Gênes, Livourne et à Rome.

Autriche-Italie.-Voici les bases du traité proposée entre l'Autriche et l'Italie. L'Autriche cèderait la Lombardie au Piémont. A 'exemplé des villes libres de Lubeck, Hambourg Venise serait constituée ville libre. Le Frioul et les anciennes provinces de la république de Venise formeraient un duché indépendant sous le sceptre d'un archiduc autrichien. En considération de cette concession, l'Italie payerait à 'Autriche £16000 pour tenir lieu de sa part dans la dette de la Lombardie.

Charles Albert, par une lettre adressée à l'un des principaux banquiers de Paris, se prononce formellement contre le traité proposé. Il annonce que son intention est d'entrer en campagne, à l'expiration de l'armistice, pour rendre toute l'Italie, y compris les états de Venise, indépendants de l'Autriche.

Le maréchal Rudetsky a reçu de l'Empereur de Russie une lettre autographe le félicitant des victoires qu'il a remportées contre les Italiens, Il lui a aussi fait remettre le cordon de l'ordre de St. George, ce qui est la plus grande faveur qu'il puisse accorder à un étranger.

Le choléra continue sa marche vers l'ouest de l'Europe. On dit qu'il a paru à Cologne sur le Rhin.

Il y a eu un terrible incendie à Constantinople qui a consumé au montant d'un million sterling. En Belgique, la commission a jugés les insurgés qui ont franchi la frontière en mars dernier.

17 ont été condamnés à mort. En entendant prononcer leur jugement, ils ont crié " vive la République." DANEMARK :- Suivant des papiers de Paris

du 17, le gouvernement central de l'Allemagne avait refusé de ratifier l'armistice entre la Prusse et le Danemark. On avait contremandé la retraite des troupes des duchés.

Russie :- Le bruit court généralement que Schamyl a complètement réparé ses dérnières pertes et qu'il a fait perdre aux Russes un grande quantité d'hommes dans divers combats. Cette perte des Russes passe pour être immense.

EMPIRE GERMANIQUE :- Les ministres des Etats-Unis du Nord de l'Amérique sont entrés en rapport officiel avec le pouvoir central à Francfort, Les frères Rotschild ont souscrit mille florins pour contribuer à la construction. d'une flotte allemande.

REVUE PARISIENNE.

Paris, 6 Septembre, 1848.

L'attitude grave et calme de l'Assemblée pendant la discussion de l'enquête; les résultats relativement insignifiants de cette mesure parlementaire; l'appareil de la force publique maintenu avec rigueur ; le découragement des agitateurs; enfin, la suppression des pamphlets et active aux affaires.

Les magasins se vident, la fabrication se ranime, la main d'œuvre rentre dans ses voies normales, à mesure que les illusions des travailleurs se dissipent. On commence à ne plus confondre la République avec le droit de tout faire ou de vivre en ne faisant rien. La portion la moins éclairée de la nation, celle que les flatteurs appellent par excellence le peuple, comprend enfin qu'il faut de l'ordre et de la discipline avec la liberté, que l'égalité n'exclut pas la hiérarchie, et que la fraternité ne consiste pas précisément à venger le dénuement des uns en mposant aux autres le joug de l'ignorance et la peine de la spoliation.

La République n'est, en réalité, qu'une forme de gouvernement plus favorable que la monarchie au développement, au progrès social, par la raison qu'elle admet l'universalité des citoyens au choix des délégués qui ont pour mission l'étude des besoins de tous et la satisfaction de ces besoins. Son plus grand bienfait est de favoriser incessamment tous les changements utiles, par la nature mobile et temporaire de ses institutions. Mais, de même que l'état monarchique périt par l'abus de la stabilité, l'état républicain périclite par une mobilité immodérée.

Tel est le dénouement de cette affaire de l'enquête que beaucoup de gens regardaient comme une crise, et qui a passé comme un incident.

Une discussion grave encore, et heureusement rassurante pour l'avenir de la République. commencera la semaine prochaine. Le rapport de la commission de constitution est déposé. Le projet amendé par elle, puis révisé par les déégués des bureaux, offre avec le projet primitif le notables différences.

Le préambule, complètement remanié, a substitué au principe du droit absolu au travail, le devoir pour chacun de pourvoir à son sort et à celui des siens, avec la garantie par l'Etat de la liberté du travail et des encouragements proportionnés aux ressources publiques, tels que l'enseignement gratuit, l'éducation professionnelle, l'établissement de travaux propres à employer les bras inoccupés. L'assistance de l'Etat est assurée aux vieillards, aux femmes et aux en-

fants. L'organisation judiciaire actuelle est maintedettes Ainsi pourvus de munition, nos vaillants soldats nue. Ainsi, l'application du jury aux matières faire sont surs de vaincre et ne redoutent pas de pa-

projet, seront nommés par le pouvoir exécutif. Un nouvel article décide qu'une loi péciale devra régler les cas et les conditions de mise en état de siège.

Le remplacement militaire reste aboli. Mais il paraît qu'un projet de décret sera présenté par le ministre avant la discussion de l'article relatif à cette question. Il proposera un système mixte qui maintiendra la faculté de se racheter et l'application des sommes versées pour cet obiet dans les caisses de l'Etat. à des primes d'encouragement pour les engagements et les réengagements.

Un autre article nouveau déclare que la République respectera les nationalités étrangères, renonce aux guerres de conquête, et ne combattra jamais contre la liberté d'aucun peuple. Cet article, dicté par un sentiment de justice, d'humanité et de haute civilisation, sera d'un excellent effet et d'un très-bon exemple pour toutes les assemblées qui travaillent, en ce moment, à

doter leur pays d'une constitution libérale. Le maintien du chiffre de 600,000 francs pour le traitement du président de la République, a soulevé des réclamations diverses. Il nous semble, à nous, tout à fait insuffisant, et indigne de la majesté de la France, qui veut une République avec le développement du luxe bien compris, c'est-à-dire de l'industrie et des arts, et aussi avec un certain prestige autour des dépositaires du pouvoir supérieur. N'oublions jamais que nous ne sommes pas des Spartiates, et que les autres peuples ne le sont pas plus que nous.

La commission a décidé, enfin, que l'assemblée actuelle serait chargée de voter les lois organiques, et que l'élection du président de la République aurait lieu immédiatement après le vote de la constitution.

Cette dernière disposition était vivement désirée par tous ceux qui aspirent à une parfaite homogénéité d'esprit et de vues dans les nouvelles institutions, et à qui il tarde, en outre, de voir le pouvoir exécutif définitivement installé en vertu du suffrage universel direct.

Le principe d'élection formant la base du gouvernement, il était essentiel de l'appliquer aussi largement que possible à une institution qui règle les intérêts réciproques des citoyens, et dont il formait déjà la base sous les gouverne-ments précédents. C'est pourquoi l'Assemblée a voté un décret qui étend le droit d'éffre les juges de commerce à tous les commerçants patentés depuis cinq ans et domiciliés dans l'arrondissement depuis deux ans. Les exceptions sont à peu près les mêmes que pour le jury. Les faillis sont seulement suspendus dans l'exercice de leurs droits électoraux jusqu'à réhabili

La commission chargée d'examiner le projet relatif à un impôt progressif sur les successions et les donations, prépare à cette mesure un échec complet. Le ministre des finances actuel renonce à soutenir l'œuvre de son prédécesseur. Ce résultat était prévu dès la présentation du projet. C'est encore là une de ces combinaisons qui touchent de trop près au mépris de la propriété pour pouvoir entrer dans nos mœurs.

L'Amendée fore, nous l'espérons, un meilleur acqueil au décret présenté par M. Senard, et qui a pour objet la réorganisation de l'institution des Monts-de-Piété. Cette institution, il faut le dire, faisait fausse route; créée, dans l'origine, pour secourir à peu de frais les nécessiteux, elle est arrivée presque à l'usure. Le décret la replace dans des conditions normales. Les établissements en question seront affranchis de l'obligation de verser l'excedant de leurs recettes dans la caisse des hospices. Cet excédant profitera à l'accroissement du capital, et l'intérêt se réduira en proportion de cet accroissement jusqu'au minimum de 3 010. La réduction de l'intérêt, et la suppression des commisdes provocations imprimées ; toutes ces causes sionnaires remplacés par des bureaux auxiliaiont fait saire un pas de plus à la confiance pu- res, voilà les deux points capitaux d'une mesure nationale. blique, et donné une impulsion sensiblement digne d'approbation, puisqu'elle est dictée par l'intérêt exclusif des malheureux

LA PROCHAINE SESSION.

Notre confrère des Mélanges Religieux a fait dans sa dernière feuille une longue énumération des principales mesures législatives qu'il croit devoir être passées dans la prochaine session de notre Parlement. C'est une immense tâche qu'il fait là à notre administration, car sa liste embrasse à peu près tous les sujets d'intérêt public à l'ordre du jour, toutes les réformes agitées par le parti litéral depuis l'Union. Nous crovons cependant, malgré l'énormité de la tâche, que le ministère attuel s'occupe de la plupart des questions mentionnées par notre confrère et qu'il se présentera à la chambre avec des mesures satisfisantes et dignes de son approbation. La passation de ces mesures dépendra ensuite du plus or moins de concours que nos ministres recevront de leurs amis en chambre. Durant la session, la besogne doit être partagée par tous les membres. Chacun doit mettre la main à l'œuvre. Neus ne doutons pas que la grande majorité de nos représentans secondera nos ministres actuels dans leurs efforts pour doter le pays de bonnes lois. Jamais meilleure occasion ne l'est présentée de travailler utilement au biengénéral. Tout le monde en Canada est fatigué des luttes ingrates et stériles du passé et de ces nterminables débats sans profit qu'elles faisaiert naître. Aujourd'hui que l'Angleterre nous la se faire nos propres affaires, ce que le peuple Canadien veut, attend de ses représentans, ce sont des travaux utiles, des réformes pratiques. On verra à la prochaine session ceux lui travailleront à les réaliser et à avancer nos intérêts bien entendus. Ci-suit la liste des bills nentionnés par les Mélanges Religeeux: 1e Un bill de Réforme Electorale.

20 Un bill d'organisation Postale.

30 Un bill de réciprocité de commerce avec les Flats-Unis.

4. Un bill d'organisation douanière pour toute les Provinces de l'Amérique du Nord.

59. Un bill de judicature de amen dements aux lois ac-fo, Un bill d'éducation dements aux lois ac-fo. Un bill pour le rappel des lois de banque-

to. Un bill pour la profession du notariat. lo. Un bill d'enregistrement,

100. Un bill i ur King's College To-

110. Un bill de municipalité. (Aye-

ments.) 120. Un bill pour pourvoir à l'encou.

ment de l'agriculture. 130. Un bill pour l'abolition de la tenure gneuriale. 140. Un bill pour régler le mode et l'époq

du paiement des indemnités pour les pertes d 1837 et 8 dans le Bas-Canada. 150. Un bill pour pourvoir au paiement des reclamations contre les anciens Districts Muni-

ci naux. 160. Un bill pour la presse.

17. Un bill de médecine.

180. Un bill pour réduire et fixer les salaires des employés publics.

190. Un bill pour fixer l'indemnité à être accordée à chaque membre de la Chambre d'As-

200. Une adresse à la Reine pour obtenir que le salaire du gouverneur-général soit à la charge du Trésor Impérial.

210. Une adresse à la Reine au sujet du rappel des lois de navigation.

Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique.-Mardi dernier, le Président de la compagnie de ce chemin de fer, l'hon. A. N. Morin, George Desbarats ecr., un des directeurs, le secrétaire et les ingénieurs, accompagné de Robert Gillespie écr., de Londres, et de plusieurs autres messieurs invités par la compagnie, ont visité les travaux sur cette ligne et ont pu voir de leurs yeux que la première section du chemin qui l'étend du St. Laurent à Longueuil jusqu'au village de St. Hyacinthe, une distance de 30 milles est presque complétement terminée. Les visiteurs après avoir fait l'inspection des bâtisses et autres travaux à l'embarcadère de Longeuil, prirent place dans les chars maintenant en usage sur le chemin, qui les conduisirent à neuf milles de Longeuil, point jusqu'où la rail est placée. Là, des voitures attendaient et les conduisirent jusqu'aux rapides de Belœil, au pont construit par la compagnie sur le Richelieu. Ce pont est vraiment magnifique et construit sur le princiae patenté et amélioré de Hone; il a 1100 pieds de long et son élévation au-dessus de l'eau est de 50 pieds, c'est sur ce pont que passe la tigne du chemin de ser. Lorsqu'il sera complété ce pont sera, dit la Guzette de Montréal à qui nous empruntons ces détails, non seulement une des meilleures, mais encore une des plus élégantes constructions de cette nature dans l'Amérique du Nord. Ce pont coûtera à peu près

£25,000. En partant du pont les visiteurs suivirent la ligne du chemin qui s'élève par dégrés dn Richelien jusqu'à la bâse de la montagne de Belœil qu'elle tourne au nord et qui court de là en ligne droite à St. Hyacinthe. Tout le long de la route les travaux se poursuivent avec activité. Le nivelage du chemin est complété jusqu'à St. Hyacinthe. Les rails sont placées comme on dit plus haut, jusqu'à la distance de trois lieues du St. Laurent et on les place actuellement sur le pied d'un demi-mille par jour; le bois pour recevoir la rail est posé jusqu'à la distance de cinq milles au-delà du Richelieu aussi bien qu'à St. Hyacinthe. Les rails pour cette partie du chemin sont maintenant débarquées au Quai du Major Campbell à St. Hylaire; on a même commencé à les placer avec autant de rapidité que sur l'autre partie près du St. Laurent. Enfin on n'entretient aucun doute maintenant que le chemin sera ouvert au public et au commerce jusqu'à St. Hyacinthe, dans le cours de Novembre.

Arrivés à St. Hyacinthe, les visiteurs prirent place à un excellent diner préparé pour eux auquel se joignirent plusieurs notabilités de l'endroit, invités pour l'occasion. Le lendemain, ces messieurs revinrent à Montréal, enchantés de leur voyage et parfaitement satisfaits des rapides progrès des travaux de cette grande entreprise

Tout le monde se réjouira sans doute d'ap-

prendre que cetto magnifique route en fer sera bientôt inaugurée. Ce doit être un sujet de félicitations non seulement pour les actionnaires de la Compagnie mais pour les habitans de Montréal et du pays entier. Nous sommes bien aise qu'un monsieur aussi influent que M. Gillespie, ait été présent à ce tour d'inspection, car nous espérons qu'à son retour en Angleterre, M. Gillespie ne manquera pas de parler favorablement de l'entreprise.

LA COLONISATION DU SAGUENAY.

Les dernières nouvelles que nous avons du Saguenay sont tout à fait satisfaisantes et de nature à réjouir tous les cœurs vraiment attachés à leur pays. Partout, dans toute l'étendue du comté règne la plus grande activité, le plus grand enthousiasme au sujet de la colonisation. Dans presque toutes les anciennes paroisses, des associations se forment, des fonds se souscrivent et on se met sérieusement à l'œuvre sans retard aucun. L'émigration se porte au Saguenay, nous dit le Journal de Québec, dans une proportion incroyable. "A la Baie St. Paul, nous dit la même feuille, une nouvelle société vient de s'établir pour coloniser le Saguenay. Le fond de cette association se compose de 300 actions de £12 10 0 formant ainsi un capital de £3750. Des explorateurs ont été nommés pour aller choisir le siège de la nouvelle colonie; l'un de ces explorateurs était M. le Dr. Boudreau de la Baie Saint-Paul. Le lieu qu'ils ont choisi est situé sur la rive est du lac Saint-Jean, entre la Grande Décharge et la rivière Couchipigimiche (ou rivière qui remonte); le sol y est de la meilleure qualité et se compose de cette terre dite grenue extrêmement meuble. extrêmement propretà la culture, boisée d'ormes, de frênes, de merisiere, de bouleaux et surtout de cèdres gros et droits, et sillonné dans tous les sens par de belles rivières, avec force pouvoirs d'eau. La Belle rivière coupe, par le plein milieu et dans toute sa profondeur, l'emplacement de la colonie.

Toutes les parts sont prises, et M. le Dr. Boudreau, est monté vendredi à Montréal, avec M. le notaire Huot, comme délégué de l'association dont il est aussi le président. Ils sont porteurs de requêtes demandant à l'exécutif l'octroi des terres qu'ils ont choisies sur le lac Saint-Jean et sur la Belle-Rivière."